

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20210505-D202145-DE
Reçu le 06/05/2021

délibération :
D_2021_4_5

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

**Objet : Maison de
gardiennage : Révision du
loyer au 1er juin 2021**

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 05 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Avril 2021

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitrarritiana

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick

Secrétaire de Séance : Monsieur Anthony DOUET

Conformément au contrat de location établi le 1^{er} juin 2019, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de la maison de gardiennage peut être révisé au 1^{er} juin de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Madame le Maire indique que le montant du loyer mensuel actuel s'élève à 250.00 €.

L'Indice de Référence des loyers (IRL) qui sert de base pour la révision est le suivant :

Montant du loyer hors charges au 1^{er} juin 2019 : 250.00 €

Nouvelle valeur IRL au 1^{er} trimestre 2021 : 130.69

Valeur IRL au 1^{er} trimestre 2019 : 129.38

L'augmentation du loyer serait établie sur la base suivante : $250 \text{ €} \times 130.69 / 129.38$

Le montant du loyer au 1^{er} juin 2021 sera de : **252.53 € mensuel.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'augmenter le loyer de la maison de gardiennage, il sera à compter du 1^{er} juin 2021 de **252.53 € mensuel.**

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 05/05/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/05/2021

